

A.S.A. DE LA BAR INFÉRIEURE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DELIBERATIONS N° 1-2016

Date de convocation : 26 janvier 2016

Date de réunion : 10 février 2016

Nombre de voix en exercice : 1.433

Nombre de voix présentes et représentées : 737

L'an deux mille seize, le mercredi 10 février à 14h30, se sont réunis les Membres de l'Association Syndicale Autorisée de la Bar Inférieure en assemblée générale légalement convoqués à la mairie de Hannogne Saint-Martin.

Sous la présidence de Monsieur Hubert FAUCHERON

Etaient présents :

Madame Florence MANSART
Madame Véronique LEROY
Monsieur Eric AVRONSART
Monsieur Jacky BODSON
Monsieur François CAILLET
Monsieur Jean-Marc DEGLAIRE
Monsieur Hubert FAUCHERON
Monsieur Hubert LAGRIVE
Monsieur Jean-Michel LEAUX
Monsieur Bruno PINGARD
Monsieur Jean-Pierre RENVOY

Etaient absents :

Monsieur Christophe JOLLY
Monsieur Michel ALEXANDRE

Mr Adrien DEMAULJEAN, Conseiller technique Chambre d'Agriculture / UDASA.

ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu d'activités 2014-2015
- Renouvellement des syndicats (groupe 1)
- Point sur les travaux
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes, et il remercie la commune d'Hannogne Saint-Martin pour la mise à disposition de la salle. Il indique que le quorum est atteint. Il rappelle également l'objet de l'Association et les divers partenariats que celle-ci a avec des financeurs (Agence de l'eau / conseil départemental) mais également avec la chambre d'agriculture et l'UDASA.

Compte-rendu d'activités 2014-2015 :

- Détail des travaux réalisés et montant des interventions :

- | | | |
|--|------------------------|----------------------------|
| - 2014 : Entretien de la ripisylve de la rivière Bar sur 5500 m | 9 850 € HT (ONF) | |
| Coupe sélective de la végétation nuisant ou risquant de nuire aux écoulements de la rivière + bouturage. | | |
| - 2015 : Entretien de la ripisylve de la rivière Bar sur 8100 m | 20 063 € HT (SARL MPF) | |
| Coupe sélective de la végétation nuisant ou risquant de nuire aux écoulements de la rivière + bouturage. | | |
| Entretien d'émissaires (débroussaillage/curage/désencombrement | | 3240.50 € HT (Ent CAILLET) |
| - Maitrise d'œuvre 2014 & 2015 : | | 3000.00 € HT (UDASA) |
| Mission d'assistance et de suivi des travaux. | | |

- Plan de financement :

- | | |
|----------------------------------|------|
| - Agence de l'Eau Rhin-Meuse : | 50 % |
| - Conseil Général des Ardennes : | 20 % |
| - ASA : | 30 % |

Renouvellement des syndics :

Les personnes du groupe 1 sollicitent le renouvellement de leur mandat :

Groupe 1

Jean-Michel LEAUX
Jacky BODSON
Eric AVRONSART
Bruno PINGARD
Hubert LAGRIVE
Michel ALEXANDRE

Monsieur ALEXANDRE a indiqué ne plus souhaiter faire partie du bureau de l'ASA.

Le Président demande à l'assemblée si une ou plusieurs personnes souhaitent proposer leur candidature afin d'intégrer le groupe et faire partie du bureau de l'Association.

Messieurs Patrice HENRIET et Fabrice MATTON proposent leur candidature.

Le groupe est soumis au vote : Pour : 715 voix
Abstention : 22 voix
Contre : 0

Messieurs Patrice HENRIET et Fabrice MATTON intègrent donc le groupe 1.

Présentation des travaux à venir:

L'ASA de la Bar Inférieure vient de finir son programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau en 2012 et souhaite s'engager dans un nouveau programme d'entretien des cours d'eau présents sur le périmètre de l'ASA.

Il à été convenu de mettre en place un nouveau programme d'entretien des cours d'eau à partir de 2014 et ce jusqu'en 2017. Celui-ci pourra désormais intégrer le nouveau tronçon restauré.

Ce programme portera principalement sur des travaux d'entretien par coupe sélective de la végétation rivulaire, pouvant être couplés à des travaux d'aménagement du lit mineur sur des secteurs rectifiés ou dégradés permettant ainsi de diversifier les écoulements et restaurer les habitats piscicoles.

Enfin, des aménagements type pose de clôtures avec mise en place de plantation pourront également être proposés aux propriétaires et/ou exploitants locaux.

- Programme 2016 :

L'intervention 2016 portera sur la rivière Bar depuis le pont d'Omicourt jusqu'au pont de Cheveuges desservant la ferme de la Queue, ce qui représente un linéaire de 8.4 km. Cette intervention sera réalisée sur le territoire de Omicourt, Chémery/bar, Chéhéry et Cheveuges. La végétation présente au bord de la rivière est principalement dominée par des sujets arborescents d'aulnes, quelques saules blancs et saules buissonnants, aubépines et églantiers. La coupe sera réalisée sur les sujets d'aulnes malades ou morts ainsi que sur les arbres inclinés qui en cas de chute dans la rivière menacent de modifier les écoulements.

Une coupe de la végétation buissonnante basse sera également réalisée. En effet, cette végétation fortement développée sur plusieurs secteurs recouvre le lit de la rivière et a tendance à diminuée la largeur d'écoulement, créant ainsi un frein à l'écoulement naturel de la rivière. La coupe portera uniquement sur le branchage bas des buissonnants. En aucun cas les sujets seront entièrement coupés (sauf si mauvaise implantation).

Des bouturages de saules blancs seront mis en place sur les secteurs de berges érodées.

De plus, un aménagement rustique type peigne sera confectionné sur la commune d'Omicourt afin de limiter l'érosion de berge risquant à court terme de couper l'accès d'une pâture, la rivière se rapprochant du canal des Ardennes.

Enfin, des clôtures seront installées le long de la rivière sur le territoire d'Hannogne St Martin sur un linéaire représentant 1510m. En complément, 2 pompes à museaux seront mise en place pour faciliter l'abreuvement des bovins.

- Estimation :

- <i>ENTRETIEN DE LA VEGETATION DE LA BAR 8.4 KM</i>	21 000 € HT
RESTAURATION DE LA RIPISYLVE PAR COUPE SELECTIVE ET DESENCOMBREMENT	
- <i>AMENAGEMENT DES BERGES DE LA BAR</i>	12 685 € HT
MISE EN PLACE DE 1 510 ML DE CLOTURES : 5 285 € HT	
INSTALLATION DE DISPOSITIFS D'ABREUUREMENT : 400 € HT	
INSTALLATION DE BOUTURES DE SAULES BLANCS SUR LES SECTEURS DENUDES ET ERODES : 50 M	
REALISATION D'UN PEIGNE VEGETAL LIMITANT L'EROSION DES BERGES : 3 500 € HT	
- <i>MAITRISE D'ŒUVRE UDASA :</i>	3 000 € HT

TOTAL : 33 185 € HT soit 39 822 € TTC

- Plan de financement :

Agence de l'Eau Rhin Meuse :	50% ou 60% (suivant thématique)
Conseil Départemental des Ardennes :	20%
ASA :	20 à 30% maximum

En tout état de cause le montant maximum des aides publiques ne devra pas dépasser 80 % du montant TTC des travaux.

Les subventions seront sollicitées sur le montant prévisionnel TTC, dans la mesure où l'ASA est assujettie au régime de la TVA et qu'elle agit en qualité de mandataire.

Questions Diverses :

Le Président propose au conseiller de faire le point sur les annexes hydrauliques présentes sur le territoire de l'ASA et les interventions en cours ou programmées.

- Bras mort de Saint-Aignan (Jean-Charles ThIERY) :
 - L'emprise de la connexion sera à 80-90% sur du terrain VNF
 - problème d'accessibilité à la parcelle en cas de connexion par l'aval (enclavement de la pâture). En cours avec VNF pour convention de passage. Besoin d'installation d'une passerelle pour accès.

- Bras mort de Saint-Aignan (M. VIGREUX) :
 - inventaire en cours (batraciens..) jusqu'à février mars pour permettre de décliner la méthode de gestion
 - interventions correspondants à peu de choses près avec celles présentées lors de l'étude val de bar : talutage et reprofilage du fond du lit.

- Bras mort de Chéhéry (ancien lit de la Bar) :
 - Pas l'unanimité des exploitants concernés sur l'intérêt hydraulique et écologique du projet
 - pas l'unanimité des exploitants pour le remaniement parcellaire (micro remembrement)

Sachant que l'intégralité du projet était prise en charge par la DREAL. Actuellement *statu quo* voire abandon.

M. FAUCHERON souhaite rappeler à l'ensemble des propriétaires présents l'importance des arrangements avec l'entreprise en charge des travaux d'entretien sur le territoire de l'ASA. En effet, une récente expérience à amener l'association à se défendre suite à un mauvais arrangement entre exploitant/entreprise et tierce personne. Lors d'arrangement à l'avenir, s'assurer par écrit des interventions entreprises ou prendre contact avec les conseillers ou les syndicats référents sur les différents territoires.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions, Monsieur FAUCHERON lève la séance à 16h00.

Le Président,

Hubert FAUCHERON